



PREFECTURE DE LA REGION GUYANE
PREFECTURE DE LA GUYANE

N 14-07/10/Cab/Com

A Cayenne, le 21 juillet 2010 – 15h00

Le préfet de la région Guyane communique :



Plan de relance en Guyane au 13 juillet 2010

Pour lutter contre la crise mondiale qui a frappé notre pays, le président de la République et le Gouvernement ont adopté des mesures exceptionnelles depuis octobre 2008.

Vous trouverez ci-joint récapitulées les mesures mises en œuvre pour le département de la Guyane. Elles concernent le soutien à l'activité (projet d'investissement public et soutien aux entreprises), le soutien à l'emploi, les mesures en faveur des ménages (le soutien des revenus, le logement) et la préparation de l'avenir (enseignement supérieur et recherches, égalité des chances et écoquartiers).

I - SOUTIEN DE L'ACTIVITE

I - 1 - Avancement des projets d'investissement public dans le cadre du plan de relance

Le plan de relance accorde une **priorité forte à l'investissement public** et lui consacre une somme de **12 milliards d'euros** sur la période 2009-2010.

Dans le département, 36 106 605 euros ont été engagés par **l'Etat**, contribuant au financement de 87 541 787 euros de travaux.

Les collectivités locales ont contribué à l'effort de relance en contrepartie du remboursement anticipé du FCTVA par l'Etat. Au niveau national, 19 540 collectivités se sont engagées à investir 54 milliards d'euros. Le dispositif est reconduit en 2010 pour les collectivités n'ayant pas pu conclure d'engagement d'investir en 2009. **Dans le département**, les collectivités territoriales doivent ainsi investir 143 494 188 euros, en contrepartie de 17 294 403 euros de FCTVA remboursés par l'Etat.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, **les entreprises publiques** ont prévu d'investir 4,1 milliards d'euros supplémentaires sur la période 2009-2010. Les principales opérations dans le département sont présentées à titre d'exemple dans le tableau ci-après.

I - 2 - Soutien des entreprises

Aides au financement des entreprises

Dans sa politique de soutien aux entreprises, le gouvernement est intervenu par le biais **de mesures exceptionnelles face à la crise**, notamment en soutien à la trésorerie des entreprises et pour faciliter l'accès au crédit (plan de soutien aux banques, médiateur du crédit, garanties et prêts par OSEO).

Sauvetage des entreprises

Le gouvernement déploie aussi une **politique volontariste de maintien de l'emploi industriel sur le territoire français**, fondée sur les différents outils à sa disposition (action locale des CODEFI, intervention du CIRI, primes à l'aménagement du territoire, etc.).

Appuyer le développement d'entreprises fortes et compétitives en France

Le gouvernement est intervenu en faveur de secteurs économiques particulièrement touchés, notamment au travers du **pacte automobile**, et de **la prime à la casse**.

La création du **Fonds stratégique d'investissement**, suivie de celle du **Fonds de modernisation des équipementiers automobiles**, apporte une réponse aux besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

Avec la **suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité locale**, le gouvernement a montré sa capacité à engager de vraies réformes structurelles nécessaires et pourtant sans cesse reportées. Cette réforme donne une bouffée d'oxygène aux entreprises du département : au total, cela représente un montant de 21,8 millions d'euros d'impôt en moins que les entreprises vont pouvoir investir pour se développer, créer de l'emploi et du pouvoir d'achat pour leurs salariés.

Enfin, le **crédit impôt recherche** a été un outil efficace pour limiter la baisse des dépenses de R&D dans un contexte de crise économique. Dans le département, 3 entreprises perçoivent du crédit impôt recherche.

II - SOUTIEN A L'EMPLOI

La lutte contre le chômage est la priorité du gouvernement. En plus du budget que lui consacre notamment le ministère chargé de l'emploi, le plan de relance de l'économie a prévu en 2009-2010 2,7 milliards d'euros supplémentaires dans le cadre du FISo (le fonds d'investissement social) et 975 millions d'euros pour la mesure « zérocharges TPE ».

Dans le département, cela signifie à la fin de ce mois pour les cinq mesures principales :

415 bénéficiaires du dispositif amélioré - tant en terme d'indemnisation que de formation - **d'activité partielle**.

1 155 bénéficiaires de la mesure d'aide à l'embauche dans les entreprises de moins de dix salariés, « **zérocharges TPE** » (embauches ayant donné lieu à des demandes d'aide). Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre de la politique du gouvernement en faveur des TPE-PME : simplification administrative, réduction des délais de paiement, mesures fiscales, interventions d'OSEO, CAP et CAP+ pour l'assurance crédit, etc.

5 164 contrats aidés en 2009-2010, dont : 0 dans le secteur marchand et 5 164 dans le secteur non marchand.

Dans le cadre du **plan « jeunes »**, le gouvernement a entrepris une série d'actions en faveur de l'emploi des jeunes (prime à l'embauche de stagiaires en CDI, développement des Ecoles de la Deuxième Chance, renforcement du CIVIS et des Missions locales...).

En particulier, les mesures gouvernementales de relance de l'alternance ont été mises en place mi-juin 2009 et produisent leurs effets (prime de 1 000 euros pour les embauches en contrat de professionnalisation, prime de 1 800 euros pour les apprentis supplémentaires et « zérocharges apprentis »). 300 000 contrats en alternance ont été enregistrés au 2ème semestre 2009, soit +2 % par rapport au 2ème semestre 2008 et +5 % par rapport au 2ème semestre 2007.

Dans le département ont été enregistrés **626 contrats en alternance** (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).

656 bénéficiaires des mesures d'accompagnement renforcé en faveur des salariés licenciés économiques (**convention de reclassement personnalisé - CRP**), en 2009 et 2010.

III - MESURES EN FAVEUR DES MENAGES

III - 1 - Soutien des revenus

Le plan de relance comporte un volet en faveur de **la solidarité envers les ménages aux revenus modestes**, qui s'est traduit par le versement au niveau national d'aides à hauteur d'environ **3 milliards d'euros**.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par le Président de la République, **le minimum vieillesse** a été augmenté de 6,9 % au 1er avril 2009, soit une hausse de 633 à 677 euros par mois, et **l'allocation adulte handicapé** est passé de 652 à 681 euros par mois.

III - 2 - Logement

Le plan de relance est venu renforcer l'intervention des pouvoirs publics en faveur du logement, **en soutenant la construction et la rénovation de logements en 2009 et en 2010 à travers plusieurs dispositifs, auxquels il consacre 1 milliard d'euros.** Le secteur du bâtiment est essentiel pour le maintien de l'emploi car c'est une activité intensive en main d'oeuvre locale. Quatre secteurs essentiels sont à retenir.

Accession à la propriété et investissement locatif pour les particuliers

Par ailleurs, l'accès au logement des ménages passe aussi par **l'aide à l'accession à la propriété des ménages modestes** : le plan de relance a doublé le prêt à taux zéro pour les logements neufs et soutenu le développement du dispositif du Pass foncier, qui s'applique à présent aussi aux logements collectifs. Enfin, depuis 2009, la réduction d'impôt Scellier pour **l'investissement locatif** encourage l'investissement des particuliers pour développer une offre locative à prix maîtrisé dans les zones où la demande est forte.

Rénovation urbaine

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) témoigne de l'engagement de l'Etat et de ses partenaires (Action Logement, bailleurs et collectivités) pour investir durablement et **transformer les Zones Urbaines Sensibles et les quartiers assimilés** qui combinent de multiples difficultés. Les crédits supplémentaires du plan de relance ont débloqué plusieurs centaines d'opérations de rénovation urbaine dont le financement n'était pas assuré et qui ont pu démarrer dès 2009.

A titre d'exemple, les opérations suivantes sont emblématiques dans le département :

Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, le gouvernement mobilise **380 millions d'euros pour la rénovation de centres villes**, afin de réhabiliter des logements indignes, de produire des logements sociaux et de réaliser des aménagements publics. L'impulsion donnée par le programme devrait permettre d'effectuer **1,5 milliard d'euros de travaux**.

Aides pour la rénovation de logements

Le **Grenelle de l'environnement** a fixé un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 38 % pour le parc de logements existants d'ici 2020. En conséquence, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures (subventions et dispositifs incitatifs) pour encourager la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Pour les logements privés, le plan de relance a ainsi financé à hauteur de 200 millions d'euros un fonds géré par l'Anah de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre.

En outre, **un programme national contre la précarité énergétique** est en cours de lancement pour réhabiliter sur la période 2010-2017 les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique. 500 millions d'euros ont été assignés à cet objectif dans le **Grand Emprunt national** destiné aux dépenses d'avenir. Ces moyens complètent les interventions classiques de l'Anah pour l'amélioration de l'habitat. Le tableau ci-dessous indique l'activité globale de l'Anah dans le département et le nombre d'Eco prêt à taux zéro accordés.

IV - PREPARATION DE L'AVENIR

IV - 1 - Enseignement supérieur et recherche

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue la première priorité budgétaire du gouvernement.

Le Président de la République a pris, dès 2007, un engagement fort : accompagner la transformation de nos universités et faire progresser de **1,8 milliard d'euros** les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet engagement, depuis trois ans, a été tenu.

Pour la région, cet engagement s'est traduit par :

1. Une augmentation de 24 % des moyens des universités sur 2007-2010.
2. Un effort inédit d'investissement pour **remettre à niveau le patrimoine immobilier universitaire**. Au total, 13 millions d'euros ont été investis sur la période.
3. Depuis 2007, **les conditions de vie et d'études des étudiants** de la région se sont sensiblement améliorées : 3 amphithéâtres refaits, 1 bibliothèque rénovée.
4. Le **lancement de l'opération campus** qui doit faire émerger des pôles à visibilité internationale et créer des conditions d'études et de recherche aux meilleurs standards mondiaux.

IV - 2 - Egalité des chances

Dispositif de la Dynamique Espoir Banlieues lancée en 2008 par le Président de la République, les internats d'excellence offrent un cursus éducatif de la 6ème à la Terminale et au-delà, jusqu'en classes préparatoires aux grandes écoles pour des élèves issus de milieux modestes. Dans le **Grand Emprunt national** destiné aux dépenses d'avenir, 500 millions d'euros ont été réservés à l'égalité des chances afin notamment de créer 20 000 places d'internats d'excellence. 12 premiers internats d'excellence ont été lancés.

Dans le département, un internat d'excellence ouvrira à Maripasoula à la rentrée de septembre 2010, pour accueillir 32 élèves.

IV - 3 - Ecoquartiers et Ecocités

Dans le cadre du plan Ville Durable, l'appel à projets EcoQuartier a pour objectif d'accompagner les collectivités qui portent des projets exemplaires en matière d'aménagement durable.

Par la démarche EcoCité et le Grand Emprunt qui consacre 1 milliard d'euros à la ville durable, l'Etat incite et accompagne les collectivités dans des stratégies de développement urbain exemplaires à l'échelle des agglomérations.